

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 19 JUIN 2017

Délibération n° D-2017-227

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13/06/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 26/06/2017

Budget principal - Créances irrécouvrables - Créances admises
en non-valeur et créances éteintes

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Valérie BELY-VOLLAND, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Sébastien PARTHENAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Eric PERSAIS, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Monsieur Christophe POIRIER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Monique JOHNSON, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

Direction des Finances

**Budget principal - Créances irrécouvrables -
Créances admises en non-valeur et créances
éteintes**

Monsieur Alain GRIPPON, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Certaines sommes en recettes n'ont pas donné lieu à recouvrement pour le budget principal et l'ex régie de l'eau de la Ville de Niort.

Les états présentés par le Comptable public concernent la période de 2001 à 2017 et correspondent essentiellement :

- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire, les jugements rendus par un tribunal d'instance leur accordant l'effacement de leur dette ;
- à des redevables qui ont fait l'objet de procédures de liquidation judiciaire avec insuffisance d'actif prononcées par un tribunal de commerce ;
- à des créances dont le recouvrement est sans aucune perspective de paiement.

Les montants présentés par le Comptable public sont les suivants :

Au budget principal, une somme de 50 543,52 € TTC correspondant pour l'essentiel à des recettes irrécouvrables relatives à la restauration scolaire et garderie, dans une moindre mesure à l'ANIOS, les centres de loisirs, l'occupation du domaine public, le droit de place et la fourrière.

Au budget principal concernant les recettes de l'ancienne régie de l'eau de la Ville de Niort, une somme de 1 133,64 € HT soit 1 195,99 € TTC avec une TVA à 5,5 %.

En conséquence, le Comptable public sollicite l'inscription de ces sommes irrécouvrables en dépenses.

Les crédits sont prévus au budget 2017.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- admettre en non-valeur ou en créances éteintes et inscrire en dépenses les sommes proposées par le Comptable public, selon la répartition suivante :

- concernant le budget principal :

- 6 918,41 € TTC au titre des créances admises en non-valeur (compte 6541) ;
- 43 625,11 € TTC au titre des créances éteintes (compte 6542).

- concernant le budget principal (ex régie de l'eau) :

- 1 133,64 € HT soit 1 195,99 € TTC avec une TVA à 5,5 % au titre des créances éteintes (compte 6542).

Cette ligne fera l'objet en parallèle de l'émission d'un titre de recettes à l'imputation 75 – 0200 – 758 pour le montant HT, sans rajout de la TVA, à l'encontre du Syndicat des Eaux du Vivier pour remboursement à la Ville de Niort du montant des créances éteintes constatées, comme prévu par la convention liant les deux collectivités.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Alain GRIPPON

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

40 RUE DES PRES FAUCHER

BP 59117

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,71,30

Courriel : t79030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLESCollectivité : 00600 - NIORT**Numéro de la liste 2270170215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 23 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	25 868,24 €	
Total	25 868,24 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05,49,78,7130
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 00600 - NIORT

Numéro de la liste 2281170815

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	17 756,87 €	
Total	17 756,87 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER79061 NIORT CEDEX
Tél : 05,49,78,7130
Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr**DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES****Collectivité : 00600 - NIORT****Numéro de la liste 2363380215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 24 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	517,23 €	
6542	0,00 €	
Total	517,23 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)**TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION**

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

DD6DD

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
TRASORERIE PRINCIPALE DE NIORT SEVRE
40 RUE DES PRES FAUCHER
BP 530
79022 NIORT CEDEX

TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES

Demande d'admission en non-valeurs

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pu recouvrer les titres, cotes ou produits émis et rendus exécutoires par Monsieur le Maire de la ville de NIORT pour le budget 00600 Liste Non Valeurs n° 2590790015 portés sur le présent état.
Il demande, en conséquence, l'allocation en non-valeur de ces titres, cotes ou produits, dont le montant s'éleve aux sommes suivantes:

A Niort, le 21 mars 2017

Le comptable
Jean Pierre DJITSCH

	Sommes non recouvrées
2016	
2015	43,83
2014	34,56
2013	32,00
2012	4,61
2011	7,55
2010	5,29
2009	10,09
2008	0,00
2007	0,00
2006	
2005	0,06
2004	
2003	
TOTAUX	137,99

arrêté à la somme de **#NOM?** Cent trente sept euros et 99cts.

le conseil _____ émet les avis portés dans la colonne observations de l'état.

P 511

A Niort, le

À
MINISTÈRE DU BUDGET
DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES
40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX
Tél : 05,49,78,7130
Courriel : t079030@dgfp.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURRABLES

Collectivité : **00600 - NIORT**

Numéro de la liste **2287810215**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 27 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	6 263,19 €	
6542	0,00 €	
Total	6 263,19 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

40 RUE DES PRES FAUCHER

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,7130

Courriel : t079030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLES

Collectivité : **00600 - NIORT - EAJ -**

Numéro de la liste **2322240815**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 28 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	820,03 €	
Total	820,03 €	

Montant HT 777,28

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES NIORT SEVRE ET AMENDES

40 RUE DES PRES FAUCHER

BP 59117

79061 NIORT CEDEX

Tél : 05,49,78,71,30

Courriel : t79030@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURVABLESCollectivité : **00600 - NIORT - EAU -**Numéro de la liste **2672620815**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A NIORT CEDEX, le 23 mars 2017
CHEF DE SERVICE COMPTABLE

JEAN PIERRE DITSCH

DECISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	375,96 €	
Total	375,96 €	

Montant HT 356,36

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DECISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.